



Kimberly-Clark
Sotteville les
Rouen



NEGOCIATIONS ANNUELLES 2019

3ème réunion du 23 Janvier 2019

Point N°1 : La direction propose une augmentation de 1,9% et se positionne à l'inflation prétextant qu'elle ne peut pas aller au-delà car elle n'a pas d'enveloppe extensible...

Les élus répondent qu'ils sont encore très éloignés du compte et que leurs revendications sont légitimes. La répartition des richesses doit se faire uniformément donc équitablement.

Point N°2 : Concernant les embauches, le sujet est définitivement réglé. Tous les départs seront remplacés par des salariés en CDI Kimberly-Clark.

Point N°3 : La direction refuse en prétextant qu'elle n'a pas les moyens financiers pour satisfaire notre demande.

Les élus répondent que le « vrai » calcul de l'ancienneté (idem à VSE) devrait se faire ainsi c'est-à-dire sur le salaire de base brut du salarié et non sur un autre mode de calcul qui est défavorable.

Nous demandons à la direction de trouver une issue de sortie pour satisfaire tous les salariés.

Point N°4 : La direction propose un système de calcul pour rehausser cette prime de faction afin d'augmenter les faibles coefficients, décomposé en 2 seuils et non sur notre proposition de base qui était une prime minimale calculée sur le « mini prime contractuelle » ($2495.74 \times 16\% = 399.31\text{€}$) pour tous les salariés en dessous de celle-ci.

Nous attendons de meilleures propositions lors de la « dernière » réunion.

Point N°5 : La direction nous propose certaines « petites » améliorations afin de trouver un terrain d'entente.

- 8h15 de délégation pour les membres suppléants du CSE.
La réponse est NON.
- 25 heures de délégation pour les membres titulaires du CSE.
La réponse est OUI à condition que l'accord soit signé.
- Présence aux réunions de CSE des élus suppléants.
La direction propose la présence d'un seul suppléant.
- 8h15 de délégation pour les représentants de proximité.
La réponse est NON.
- 8h15 de délégation pour la rédaction des PV.
La réponse est NON.
- Maintien à l'identique de la subvention CE lors du passage en CSE.
La direction regarde ce qu'elle pourra faire concernant ce point permettant la survie des activités sociales du CSE.
- Budget d'heures pour les activités sociales.
La réponse est NON pour le moment.
Il sera difficile pour nous de continuer à faire vivre nos activités sociales avec la nouvelle structure.

Concernant cette négociation, la direction a fait quelques timides avancées qui restent nettement insuffisantes à nos yeux. En effet, toutes nos demandes ont été réfléchies et pesées. Nous estimons qu'à ce jour elle peut faire beaucoup mieux et nous n'hésiterons pas à revenir vers vous lors de la prochaine négociation du 7 Février 2019.



Kimberly-Clark
Sotteville les
ROUEN



NEGOCIATIONS ANNUELLES 2019

- 1) Augmentation générale de 3,9%, pour l'ensemble des salariés, cadres compris, avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2019.
- 2) Augmentation générale de 3,9%, pour l'ensemble des salariés, cadres compris, avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2019.
- 3) Embauches KC en CDI, remplacement de tous les départs poste pour poste.
- 4) Modification du calcul de la prime d'ancienneté calculée sur la rémunération brute plafonnée à 16%. (Idem VSE).
- 5) Mise en place d'un avenant de l'accord sur le calcul de la prime de faction en 3x8C, 16% de la rémunération brute, basé sur la valeur « mini prime contractuelle » réactualisée après AG.
- 6) Mise en place de négociations honnêtes et sincères concernant la mise en place du CSE :
 - 8h15 de délégation pour les membres suppléants du CSE.
 - 25 heures de délégation pour les membres titulaires du CSE.
 - Présence aux réunions de CSE, des élus suppléants.
 - 8h15 de délégation pour les représentants de proximité.
 - 8h15 de délégation pour la rédaction des PV.
 - Maintien à l'identique de la subvention CE lors du passage en CSE.
 - Budget d'heures pour les activités sociales.

Nous pensons que ces revendications ne sont pas extravagantes compte tenu des excellents résultats de 2018 et de la bonne santé de l'entreprise.